

mérations en magasin et les pertes souvent considérables qui en sont la conséquence.

La question se pose alors de savoir si les marchés doivent être passés à San-Francisco ou à Papeete. Au point de vue de l'infériorité des prix, la première de ces villes semble devoir être désignée comme centre de ravitaillement, mais vous estimez qu'il serait préférable de traiter dans la colonie, car alors l'Administration conserverait la faculté de refuser les denrées qui ne rempliraient pas les conditions des cahiers des charges ; elle n'aurait pas, en outre, à supporter les coulages ou avaries qui peuvent se produire pendant la traversée.

Ainsi que vous en avez été avisé par la dépêche précitée du 18 mars dernier, M. le Ministre de la Marine avait, de son côté, invité M. le Contre-Amiral Commandant en Chef la Division navale de l'Océan Pacifique à étudier, au même point de vue, la question du ravitaillement des bâtiments de la flotte faisant partie de la dite division ainsi que de la station locale de Tahiti.

J'ai l'honneur de vous informer que les conclusions de cet officier général sont identiques aux appréciations que vous avez formulées ; il estime également qu'en présence des inconvénients que présenterait le mode d'approvisionnement direct à San-Francisco, il est préférable de traiter à Papeete même et il fait remarquer que les ressources de cette localité laissent espérer qu'une adjudication sur place aurait de bons résultats, à la condition que les négociants étrangers soient admis à y prendre part, le nombre des commerçants français en état de soumissionner étant trop restreint et, si désirable qu'il soit de favoriser leurs intérêts, cette considération ne saurait être mise en balance avec la nécessité d'une bonne fourniture.

En présence de ces renseignements, M. le Ministre de la Marine a décidé qu'un essai d'adjudication, avec concurrence illimitée, serait tentée à Papeete en vue d'assurer les besoins des rationnaires du service Marine.

Je vous prie également de donner des ordres pour qu'il soit procédé, dans les mêmes conditions, à des adjudications pour la fourniture du vin et des diverses denrées nécessaires au service Colonial.

Vous voudrez bien me rendre compte des résultats que donnera cette expérience et si, comme j'ai lieu de l'espérer, ces résultats sont